

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 5 février 2013 à la salle du conseil située au 300-A Principale Ouest, Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Sont présents : **M. TONY CHAREST, MAIRE**
 FERNAND OUELLET, CONSEILLER
 RAYMOND FRÈVE, CONSEILLER
 GERMAIN DUPUIS, CONSEILLER
 SERGE PELLETIER, CONSEILLER
 Mmes LOUISE CARMEL CONSEILLÈRE
 NANCY TREMBLAY, CONSEILLÈRE

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Tony Charest, maire. M. Charles Montamat, secrétaire-trésorier, rédige le procès-verbal.

01-02-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Serge Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour du 5 février 2013 soit adopté en laissant le varia ouvert.

Arrivée de M. Raymond Frève et Mme Nancy Tremblay

02-02-2013

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 JANVIER 2013

Il est proposé par Mme Louise Carmel et résolu unanimement que le procès-verbal du 15 janvier 2013 soit adopté tel que rédigé.

RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait un suivi des dossiers du mois de janvier et informe les élus sur les dossiers à venir.

RAPPORT DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT

L'agent de développement fait un suivi de ses activités du mois de janvier.

03-02-2013

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Serge Pelletier et résolu unanimement que les salaires du mois de décembre (incluant les DAS de la période) au montant de 6 437.77\$ ainsi que les comptes à payer totalisant un montant de 22 146.87\$ soient acceptés.

04-02-2013

RÉSOLUTION D'APPUI À L'O.T.J. POUR SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 500.\$ AU FDKM POUR LE VOLET « ACTIVITÉ »

Considérant que pour l'année 2013, la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska entend soutenir l'organisation et la réalisation du Festival Boule de neige sur son territoire, et ce, du 8 au 9 février;

Considérant que la municipalité verse annuellement à l'OTJ un montant de 10 000 \$ pour soutenir ses activités, dont l'organisation du Festival Boule de neige.

05-02-2013

Il a été proposé par Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que Mme Louise Carmel, présidente de l'OTJ, soit autorisée à formuler et signer à titre de répondante une demande d'aide financière de 500 \$ au FDMK dans le cadre du *Volet activités* pour l'organisation du Festival Boule de neige 2013.

DEMANDE DE DÉLAI AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE POUR LA FINALISATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Considérant que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a jusqu'au 23 mars 2013 pour déposer au ministère de la Famille tous les documents attendus dans le cadre du programme de soutien à l'élaboration de sa Politique familiale municipale (PFM) et de sa démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

Considérant que la municipalité aura adopté sa politique familiale municipale et les plans d'action de la PFM et de la MADA à la séance régulière du conseil municipal du 5 mars 2013.

Considérant que la municipalité souhaiterait organiser le lancement de sa politique familiale municipale en juin prochain dans le cadre d'une fête de la famille et des voisins.

Considérant que le lancement de la politique familiale municipale affectera certains documents à remettre au ministère de la Famille suivant l'adoption de la politique et des plans d'action.

Il est proposé par Raymond Frève et résolu à l'unanimité de déposer auprès de Mme Roxanne Grenon, coordonnatrice par intérim au Ministère de la Famille, une demande de délai de trois mois pour le dépôt de l'ensemble des documents attendus dans le cadre du programme, et ce, tel que spécifié dans le protocole d'entente intervenu entre le ministère et la municipalité.

PROTOCLE D'ENTENTE «PROGRAMME CHANGEZ D'AIR »

Les élus ont été informés de la signature du protocole d'entente du programme « Changez d'air » par M. Tony Charest. Ce programme favorisant le remplacement des dispositifs de chauffage au bois et dont la municipalité est adhérente.

RÉSOLUTION D'INTENTION POUR CONTRACTER AVEC LA VILLE DE SAINT-PASCAL POUR LA FOURNITURE DU SERVICE DE BALAI MÉCANIQUE

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Saint-Pascal d'acquérir en 2013 un balai mécanique muni d'un vide-puisard et d'une brosse coupe-herbe;

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Saint-Pascal d'offrir aux municipalités environnantes le service de balayage des rues et des stationnements ainsi que le service de nettoyage des puisards pluviaux;

CONSIDÉRANT que le coût du service pour le balayage serait de 105,00 \$ de l'heure et que le coût pour le service de nettoyage des puisards pluviaux serait de 12,00 \$ l'unité, lesquels tarifs seraient indexés annuellement selon l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec;

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de Saint-Pascal que les municipalités intéressées contractent avec elle pour une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT les articles 29.3 et 573.3 de la Loi sur les cités et villes (14.1 et 938 (2°) du Code municipal) qui permet aux municipalités de contracter entre elles, de gré à gré, pour une période n'excédant pas cinq (5) ans;

Les membres du conseil ont demandé à M. Montamat de prendre contact avec la ville de Saint-Pascal afin d'avoir plus de renseignements sur le type d'entente proposée.

06-02-2013

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de Mme Louise Carmel, la séance est levée à 21h17.

TONY CHAREST, maire

CHARLES MONTAMAT, secrétaire-trésorier